



## **Compte-rendu de la Commission administrative paritaire des attaché-e-s d'administration de l'Etat**

19 juin 2015

*Deuxième CAP des attaché-e-s de la nouvelle mandature suite aux élections du 4 décembre 2014. La CGT détient deux sièges : pour le grade de base (Olivier Roche, titulaire, et Lydie Vinck, suppléante) et pour la « hors classe » (Robert Gutierrez, titulaire, et Daniel Anghelou, suppléant).  
Retrouver nos coordonnées en fin de compte rendu.*

### **Ouverture de la séance et déclarations diverses**

Déclaration liminaire de l'UNSA sur les régimes indemnitaires, le retrait du recours indemnitaire dans le règlement intérieur de la CAP et la doctrine d'emploi. La CGT était longuement intervenue sur ces trois sujets lors de la précédente CAP.

Déclaration liminaire de la CGT sur la souffrance au travail, en particulier à la DRH. La CGT rend hommage aux personnels de la DRH et les remercie de leur disponibilité. Les deux autres syndicats ont soutenu notre déclaration.

### **Déclaration de la CGT**

Monsieur le Président,

La CGT souhaite, en début de CAP et avant les vacances estivales qui vont bientôt poindre leur nez, rendre un hommage appuyé à vos équipes ici présentes qui sont soumises à un travail intense pour préparer les CAP, répondre aux questions des élu-e-s lorsque nous leur adressons des courriels en dehors de nos réunions. Nous savons que ce service qui nous est rendu se fait dans des conditions de travail des plus difficiles et qui se dégradent d'année en année et des charges beaucoup plus lourdes et beaucoup plus vastes.

Le bureau des attaché-e-s n'est pas le seul bureau de la DRH à subir ces difficultés. Des échos nous parviennent d'un peu partout. La souffrance au travail est omniprésente dans tous les recoins de la DRH, et dans l'ensemble de nos ministères. On demande aux agent-e-s beaucoup pour peu ou aucune gratification. Nous ne pouvons que déplorer cet état de fait.

En tout état de cause, nous ne sommes qu'à l'aube d'une période où la manière de servir des soutiers (et soutières ! NDC) de l'administration va s'aggraver dans des proportions relativement fortes. La mise en œuvre du RIFSEEP – qui de toute manière ne va rien apporter au pouvoir d'achat des agent-e-s – en est un exemple. Nos collègues du bureau de la paye se débattent déjà au milieu des difficultés de tous ordres. Avec la mise en œuvre de la réforme de l'Etat, ces difficultés vont être décuplées pour

l'ensemble des agent-e-s de vos services. Les effectifs destinés à faire face à une montée en charge des tâches ne seront pas au rendez-vous. Je crois bien que vous vous empresserez de les diminuer. Quant aux gratifications n'en parlons pas ! Elles ne seront pas pour les agent-e-s qui se seront battus dans les tranchées.

En tout état de cause, par la présente déclaration, la CGT souhaite manifester sa gratitude à nos collègues d'en face, s'excuser des dérangements qu'elle peut occasionner, mais surtout leur faire part de notre entière solidarité. Merci mes collègues !

Déclaration liminaire de la CFDT sur la suppression des recours sur les régimes indemnitaires au règlement intérieur. La CGT a soutenu cette déclaration en indiquant que pour elle il n'y a pas d'antinomie entre les compétences de la CAP et l'examen par cette dernière des réclamations indemnitaires dans le cadre des recours hiérarchiques.

Réponse de l'administration : elle refuse de remettre le recours au régime indemnitaire au règlement intérieur. Cela veut dire que les agent-e-s doivent aller au Tribunal administratif pour contester le montant de leur prime. Sur la doctrine d'emploi, la DRH explique qu'elle n'a pas avancé et qu'elle attend que les choses se soient stabilisées en matière de réforme territoriale.

Sur le recours pour les primes, n'hésitez pas à saisir les représentants du personnel de votre direction (membres de la CLC, élu-e-s...) afin qu'ils vous conseillent et interviennent auprès de votre hiérarchie. **Les élu-e-s CGT de la CAP se réservent le droit d'inscrire dans les points divers de la CAP les dossiers indemnitaires des agent-e-s.**

### **Assemblée Plénière (les trois grades siègent)**

#### Examen des titularisations dans le corps des AAE (« Sauvadet »)

51 dossiers de titularisation ont été présentés à la DRH avec un avis favorable. La liste est votée à l'unanimité de la CAP. Félicitations à nos nouveaux collègues qui intègrent le corps des attaché-e-s !

Un dossier est reporté en raison de la période d'arrêt de travail qui prolonge automatiquement le stage. L'agente sera titularisée en août et donc le dossier passera devant la CAP de décembre (avec effet rétroactif). La CGT demande à ce que le dossier passe devant cette CAP avec un peu d'avance, et non à celle de décembre avec beaucoup de retard... La DRH refuse en se retranchant derrière le règlement.

La DSS demande le report de six mois pour un dernier dossier. La situation du collègue est très complexe. Les organisations syndicales sont intervenues pour défendre cet agent. Elles demandent sa titularisation immédiate. Partage égal des voix, cela passera en arbitrage.

#### Examen de la liste d'aptitude d'attaché d'administration de l'Etat au titre de l'année 2015

## Déclaration de la CGT

La CAP de promotion de B en A est un moment très attendu chaque année par des centaines d'agent-e-s. Les organisations syndicales sont saisies directement pour de très nombreux dossiers... Quelques 3 000 agent-e-s sont promouvables, la DRH établit une liste de 217 proposé-e-s pour toute la France (Centrale, ARS, DIRECCTE, DRJSCS...) suite aux propositions des régions, puis la DRH présente à la CAP une TCL (très courte liste, la fameuse « short liste ») de 17 noms : le moins que l'on puisse dire c'est que le taux dramatiquement faible de promotion ne nous simplifie pas la tâche. Nous avons été saisis cette année à la CGT par plus d'une trentaine de secrétaires administratives et administratifs, nos camarades des autres syndicats doivent avoir autant de dossiers... Des promesses faites inconsidérément sur le terrain sont également sources d'incompréhension et de frustration. Nous demandons donc à la DRH d'améliorer l'information et la communication sur sa politique de promotion pour l'ensemble des catégories B. L'Administration a cette année décidé un taux de promotion « examen professionnel + liste d'aptitude » de 1/5 alors qu'elle pouvait aller jusqu'à 1/3, privilégiant pour le reste les sorties IRA. La CGT s'est élevée contre ce choix qui sacrifie la promotion des SA et a demandé que pour les années suivantes ce choix se porte sur 1/3. D'autant plus que la réforme territoriale va rebattre les cartes dans les régions.

L'administration reconnaît la difficulté de l'exercice, et rappelle que l'on peut passer attaché-e-s en passant le concours. Des discussions très longues s'engagent sur cinq noms de cette courte liste.

La CGT dénonce l'administration qui - en cours de séance - fait appel au règlement intérieur de la CAP pour empêcher une suppléante de parler. Alors qu'un autre suppléant a pu s'exprimer depuis le début de la CAP (ce qui enrichit bien sûr nos débats). L'administration a ici une interprétation à géométrie variable du règlement intérieur. Nous n'avons pas cette vision rigide des choses, notre vision s'inscrit dans un véritable dialogue et nous ne faisons pas de scandale lorsque l'on nous envoie certains documents de la CAP 24 heures à l'avance sans respecter les délais prévus par le règlement intérieur. L'administration a finalement accepté de donner la parole à notre suppléante.

L'administration et les organisations syndicales ont finalement voté unanimement sur treize noms. Un dossier est voté avec seulement 8 voix contre 4 (CGT et CFDT qui votent contre un candidat de la DGEFP soutenu par l'UNSA). Le dossier d'une agente de la DREES est étudié de très près et la CGT demande à ce que cette agente fasse l'objet d'une attention toute particulière de la DRH l'année prochaine. Un dossier (DRJSCS Centre) est voté avec abstentions (CGT et CFDT). Enfin, un dossier fera (DRJSCS/DRH) l'objet d'un arbitrage.

### **Vous devez progresser dans votre carrière !**

*Vous devez en parler à votre responsable hiérarchique. Chaque agent-e qui estime qu'il mériterait une promotion doit concrètement aborder la question avec sa hiérarchie, en particulier lors de l'entretien professionnel. Attention à votre évaluation. Elle doit indiquer clairement que l'autorité administrative considère que vous méritez de passer dans le grade ou corps supérieur. Et les appréciations doivent être concordantes. Si vous hésitez, ou si vous souhaitez un conseil, ou encore si vous obtenez une réponse insatisfaisante de votre chef-fe (« Je n'ai pas de pouvoir » par exemple) prenez contact avec le syndicat.*

## Points divers

Le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Un camarade de l'UNSA lit une déclaration unanime de l'ensemble des organisations syndicales nos ministères (proposée et rédigée par la CGT). Elles ont boycotté la veille un groupe de travail, elles ont demandé à la DRH de retirer les points pour avis du RIFSEEP des ordres du jour des CTM des 23 et 25 juin, et elles ont écrit aux ministres pour signaler leur opposition totale à ce nouveau régime indemnitaire et demander une audience.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

## **Assemblée Restreinte n° 1 (AAE + APAE)**

### Recours d'un agent de la DSS

Les débats sur le recours d'un attaché de la DSS sur son évaluation (inique et catastrophique) durent plus d'une heure. Les trois organisations syndicales ne lâchent rien sur ce dossier. La CGT met en particulier en cause l'évaluatrice, la DSS admet que nous sommes là face à un encadrement rugueux ! La CGT souligne qu'il s'agit d'un euphémisme pour qualifier un encadrement brutal, qui avait d'ailleurs été dénoncé dans la Gazette de septembre 2012. La DSS et l'administration refusent de revenir sur la manière de servir (les croix) de l'entretien d'évaluation mais pourrait demander à la DSS de revoir l'appréciation. Mais l'agent doit faire une mobilité. Il s'agit d'un geste symbolique. Les OS demandent qu'un accompagnement de l'agent soit prévu. Faute d'une proposition meilleure, constatant que nous sommes dans une impasse totale, la CAP vote pour la proposition de l'administration.

\*\*\*

La CAP examine ensuite l'examen des demandes d'intégration dans le grade d'AAE après détachement ou directe, l'examen des demandes d'accueil en détachement dans le grade d'AAE, l'examen des mouvements effectués dans le cadre du CIGEM pour le grade d'AAE et l'examen des demandes de mutation des AAE.

Rappelons que les AAE de nos ministères sont désormais gérés - comme les membres des autres grades du corps - dans le cadre du corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM).

Rappelons que les procédures de mutations ne sont pas les mêmes selon qu'elles concernent le secteur « santé social, jeunesse et sports » ou le secteur « travail emploi ».

Le rôle des élu-e-s à la CAP consiste à surveiller que l'ensemble des ces mouvements se déroulent dans les règles. Ils et elles soutiennent certain-e-s agent-e-s dans leur demandes.

\*\*\*

## Cas « Sauvadet »

La CGT intervient pour soutenir une collègue de la DGCS, jeune stagiaire « Sauvadet », qui pourrait être recrutée dans un autre ministère. C'est pour elle une exceptionnelle opportunité. Mais compte tenu de la période de stage, la DRH invoque les textes pour souligner qu'il est impossible d'accéder à sa demande. La CGT demande une dérogation, ce que ne peut accepter la DRH. La situation est bloquée au niveau de la CAP.

## Les AAE informaticiens

Nous sommes également intervenus auprès de la DRH pour signaler la demande d'attachés faisant fonction d'analyste ou de chef d'exploitation qui souhaiteraient la mise en place d'une VAE dans la mesure où ils remplissent ces fonctions depuis plus de cinq ans.

## **Assemblée Restreinte n° 2 (APAE + AAE HC)**

### Examen du tableau d'avancement complémentaire au grade d'AAE HC au titre de l'année 2015 :

L'Administration a proposé la promotion d'un APAE au grade d'AAE HC. La CGT a proposé un candidat qu'elle avait déjà soutenu lors de la CAP du 15 avril 2015. Cette candidature avait donné lieu à un partage égal des voix (l'ensemble des élus toutes organisations confondues votant pour le candidat proposé par la CGT). Lors de la CAP du 19 juin, la CGT a développé des arguments fondés sur le haut niveau d'expertise de ce candidat chef de pôle et de domaines à la direction des systèmes d'information (DSI). Elle a demandé un vote sur ce candidat. Ce vote a été négatif pour ce candidat, l'UNSA votant avec l'Administration et se rétractant par rapport à son vote du 15 avril 2015.

### Examen des demandes d'intégration dans le grade d'APAE après détachement ou directe, des demandes d'accueil en détachement dans ce grade, des mouvements effectués dans le cadre du CIGEM et des demandes de mutation :

Sur ces divers points, la CGT a voté favorablement à l'ensemble des propositions de l'Administration.

Rappelons que les APAE de nos ministères sont désormais gérés – comme les membres des autres grades du corps - dans le cadre du corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM).

Rappelons que les procédures de mutations ne sont pas les mêmes selon qu'elles concernent le secteur « santé social, jeunesse et sports » ou le secteur « travail emploi » ;

Le rôle des élu-e-s à la CAP consiste à surveiller que l'ensemble des ces mouvements se déroulent dans les règles. Ils et elles soutiennent certain-e-s agent-e-s dans leur demandes.

### Examen d'un recours :

La CAP a examiné le recours d'un APAE d'un CREPS contre le compte-rendu de son entretien professionnel 2013 2014. Le poste de ce candidat a été supprimé. La CGT s'est étonné que les croix de ce tableau soient à la baisse par rapport aux comptes-rendus des années antérieures. Elle a demandé une amélioration de ces tableaux.

Cette demande a été soumise au vote. Ce vote a donné lieu à un partage égal des voix et ira donc en arbitrage.

La CGT s'est également inquiétée du reclassement de ce candidat et des suites données aux formations envisagées par sa hiérarchie. Un retour d'information sur ce point de vue a été prévu pour la CAP de décembre.

**La prochaine CAP est fixée au 15 décembre 2015 (pré CAP le 2 ou le 3 décembre)**

**ATTENTION seront examinés la liste d'aptitude des B en A pour 2016 et le tableau d'avancement des HC 2016.**

### **Vos élu-e-s à la CAP des attaché-e-s**

<b>Robert Gutierrez</b>	01 40 56 55 44	robert.gutierrez@sg.social.gouv.fr
<b>Daniel Anghelou</b>	01 40 56 86 66	daniel.anghelou@social.gouv.fr
<b>Lydie Vinck</b>	01 44 38 24 22	lydie.vinck@travail.gouv.fr
<b>Olivier Roche</b>	01 53 86 10 13	olivier.roche@social.gouv.fr



*De gauche à droite : Daniel, Olivier, Lydie et Robert*